I. Contexte :

Depuis la réunification des deux Yémen en 1990, le pays a continué de connaître de nombreuses tensions allant parfois jusqu'au conflit dans des zones limitées.

A compter de 2004 une nouvelle rébellion éclate dans le nord du pays. Elle est menée par les Houthis en réponse aux nombreuses arrestations et meurtres de responsables de cette ethnie perpétrés par le gouvernement de Sanaa.

Après plusieurs tentatives infructueuses de résolution du conflit menées par les Nations Unies, l'Arabie Saoudite intervient directement contre la rébellion.

Comme le note Amnesty International, les deux parties sont responsables de graves violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire (DIH).

Les bombardements commis par les forces gouvernementales et par l'aviation saoudienne révèlent, dès 2009, des règles d'engagements qui sont en rupture avec le respect du DIH : frappes indiscriminées, crimes de guerre voir crimes contre l'humanité semblent être la règle dont sont directement et indirectement victimes les civils[1].

En janvier 2015, la rébellion prend le palais présidentiel à Aden et le Président Abd Rabbo Mansour Hadi se réfugie en Arabie Saoudite en mars 2015. C'est la date choisie par la coalition internationale menée par l'Arabie saoudite comprenant Bahreïn, l'Egypte, les Emirats Arabes Unis, la Jordanie, le Koweït, le Maroc, le Qatar (exclu de la coalition en juin 2016) et le Soudan – pour lancer des frappes aériennes contre les opposants au Président Mansour Hadi.

Le conflit prend alors une dimension dramatique particulièrement dans son impact sur les populations civiles, malgré les nombreux appels des ONG et des Nations Unies à respecter le droit international.

La résolution 2216 des Nations Unies d'avril 2015, qui a notamment instauré un embargo sur les armes à destination des Houthis et de leurs alliés, s'est transformée de facto en un blocus aérien et maritime empêchant la quasi-totalité des importations de produits de première nécessité, dont la nourriture comme le note Médecin du monde[2].

Fin 2017, « plus de 20 millions de personnes dépendant de l'aide humanitaire, au moins 900 000 cas suspects de choléra directement en lien avec l'effondrement des services publics d'assainissement et de santé, des centaines de milliers de cas de malnutritions aiguës sévères et modérées, pour la plupart des enfants, avec des pronostics vitaux engagés à court terme[3]. »

Depuis la situation n'a fait qu'empirer et ce sont maintenant plus de 22,2 millions de personnes qui ont besoin de l'aide humanitaire et 11,3 le sont dans un besoin crucial. Depuis les deux années et demi de conflit au minimum 9 245 personnes ont été tuées et 52 807 blessées. L'intensification du conflit depuis novembre 2017 a accentué la détresse des populations civiles.
Diphtérie, cholera en sont la conséquence directe et plus de 16 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau[4].

---

[1] Yemen moment of truth ; Amnesty International ; 6 April 2011, Index number: MDE 31/007/2011
[2] http://www.medecinsdumonde.org/fr/actualites/yemen/2017/03/20/lune-des-plus-graves-crises-humanitaires-au-monde
[3] http://prod.medecinsdumonde.org/en/node/16533
[4] Yemen: 2018 Humanitarian Needs Overview ; UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, UN Country Team in Yemen ; 20 janvier 2018 : https://reliefweb.int/report/yemen/yemen-humanitarian-response-plan-january-december-2018-enar

II. Caractère persistant et répété des graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme ainsi que des crimes de guerre commis par la coalition menée par l'Arabie saoudite

Nations-Unies (A), Gouvernements divers et institutions européennes (B) comme organisations gouvernementales (C) attestent de graves violations de la légalité internationale.

A. Rapports des Nations Unies

Dès 2014, des rapports des Nations Unies dénoncent de graves violations du DIH dans le conflit au Yémen par les deux parties :

> « *Les nouvelles violences armées qui ont éclaté en mars 2014 dans le nord du pays, se sont rapidement propagées à Sanaa et continuent de déstabiliser les gouvernorats du centre et du sud, sont venues s'ajouter aux violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme perpétrées par les parties en cause. Compte tenu de l'intensité de ces violences, de leur durée et du niveau d'organisation des groupes armés en cause, ces incidents répondent à présent à la définition internationale du conflit armé interne*[5] ».

Puis, le 8 mai 2015 le Brigadier Général al-Assiri, porte-parole de la coalition dirigée par l'Arabie Saoudite donne le ton de l'intervention militaire :

> « *Nous avons également déclaré Saada et Marran comme des cibles militaires loyales aux milices Houthi et, par conséquent, les opérations couvriront toute la zone de ces deux villes et nous réitérons donc notre appel aux civils de rester à l'écart de ces groupes et de quitter les zones sous contrôle Houthi ou où les Houthis sont à l'abri*[6] ».

Depuis l'entrée en guerre de la coalition dirigée par l'Arabie Saoudite la situation perdure comme le précise le rapport du groupe d'expert des Nations Unies :

> « *En l'occurrence, toutes les parties au conflit qui déchire le Yémen, ont violé les principes de discrimination, proportionnalité et précaution, notamment en utilisant, en violation du droit international humanitaire, des armes explosives de forte puissance contre des zones résidentielles et des biens de caractère civil, ou à proximité de telles zones ou de tels biens. Les attaques ayant été généralisées ou systématiques, elles remplissent potentiellement les critères juridiques constitutifs de crime contre l'humanité*[7] ».
>
> « *Toute attaque dont on sait à l'avance qu'elle est de nature à causer des pertes civiles ou à endommager des installations non militaires vitales constitue une violation des Conventions de Genève de 1949*[8]*. À propos de la conduite des hostilités au Yémen, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a récemment déclaré qu'il avait été très inquiet de constater que des zones à forte concentration de civils continuaient d'être la cible de tirs d'artillerie lourde et d'intenses bombardements et que toutes les parties au conflit continuaient de détruire des infrastructures civiles – en particulier des*

---

[5] Rapport final du Groupe d'experts sur le Yémen créé par la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité; 20 février 2015 ; para 60

[6] Targeting Saada Unlawful Coalition Airstrikes on Saada City in Yemen ; Human Rights Watch ; 30 juin 2015 : https://www.hrw.org/report/2015/06/30/targeting-saada/unlawful-coalition-airstrikes-saada-city-yemen

[7] Rapport final du Groupe d'experts sur le Yémen créé par la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité; 26 janvier 2016; para 124.

[8] Les attaques sans discrimination sont définies dans le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949.

> *hôpitaux et des écoles – même si ces destructions étaient, semble-t-il, très largement dues aux frappes aériennes menées par les forces de la coalition*[9] ».
>
> « *En observant les chiffres, il semblerait que la coalition soit responsable de deux fois plus de victimes civiles que toutes les autres partes réunies, la quasi-totalité à la suite de frappes aériennes* », a indiqué le Haut-Commissaire de l'ONU. « *Elle a frappé des marchés, des hôpitaux, des cliniques, des écoles, des usines, des fêtes de mariage – et des centaines de résidences privées dans les villages et les villes, y compris la capitale Sanaa*[10]».

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies ne cesse d'alerter la communauté internationale à propos de ce conflit qui : « *a ravagé la vie de millions de personnes* ».

Mark Lowcock, le Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies, déclarait au Conseil de Sécurité le 9 novembre 2017 : « *La famine risque de faire des millions de victimes au Yémen si le blocus n'est pas levé et des mesures prises immédiatement*[11] ».

En janvier 2018, plus de 22,2 millions de personnes avaient besoin d'assistance, soit 3,4 millions de plus que l'année dernière. En janvier toujours, Mark Lowcock réitérait ses alertes : « *Je reste profondément préoccupé par la situation humanitaire au Yémen, qui continue de se détériorer à cause du conflit, de l'effondrement des services de base et du déclin économique*[12] »

L'UNICEF dès janvier 2017 déclare également *« La malnutrition chez les enfants atteint un niveau record : près de 2,2 millions d'entre eux souffrent de malnutrition aiguë et ont besoin de soins de toute urgence. Parmi eux, au moins 462 000 enfants souffrent de malnutrition aiguë sévère, la forme la plus extrême de malnutrition (une augmentation considérable de presque 200% depuis 2014) tandis que 1,7 million souffrent de malnutrition aiguë modérée*[13]. »

« *Ils sont plus de 10 millions d'enfants à avoir besoin d'une aide humanitaire d'urgence au Yémen*[14] »

« *Au moins 1 enfant meurt toutes les 10 minutes de maladies qui peuvent être évitées, comme la diarrhée, la malnutrition et les infections respiratoires*[15] »

« Au Yémen, les actions de la coalition ont provoqué en 2016, lors d'attaques d'écoles ou d'hôpitaux, 683 victimes enfants » a déclaré le Secrétaire Général des Nations Unies[16]

B. Gouvernements divers et institutions européennes

En septembre 2016 c'est la House of Commons Business, Innovation and Skills and International Trade Committees de Grande Bretagne qui déclare :

> « *Dans le cas du Yémen, il est clair pour nous que le système de licences d'exportation d'armes n'a pas fonctionné. Nous recommandons que le Royaume-Uni suspende les licences d'exportation vers l'Arabie Saoudite, pour les armes susceptibles d'être utilisées au Yémen, en*

---

[9] Rapport final du Groupe d'experts sur le Yémen créé par la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité; 26 janvier 2016; para 126

[10] Yémen : les raids de la coalition contre des civils pourraient constituer des crimes internationaux, selon l'ONU : https://news.un.org/fr/story/2016/03/331362-yemen-les-raids-de-la-coalition-contre-des-civils-pourraient-constituer-des

[11] https://news.un.org/fr/audio/2017/11/1003801

[12] https://news.un.org/fr/story/2018/01/1002231

[13] https://www.unicef.fr/article/dans-l-enfer-du-yemen-un-enfant-meurt-toutes-les-10-minutes

[14] Idem

[15] Ibidem

[16] http://www.lemonde.fr/yemen/article/2017/10/06/yemen-la-coalition-arabe-se-retrouve-pour-la-premiere-fois-sur-une-liste-noire-de-l-onu_5196827_1667193.html

attendant les résultats d'une enquête indépendante menée par les Nations Unies sur les violations du DIH, et ne délivre aucune autre licence. En outre, le gouvernement du Royaume-Uni devrait enquêter afin de savoir si les licences délivrées jusqu'ici ont conduit à des transferts d'armes qui ont été utilisées en violation du DIH. Cette suspension doit rester en vigueur jusqu'à ce que l'enquête menée par l'ONU montre que le risque que de telles exportations puissent être utilisées dans l'exécution de graves violations du DIH se soit éloigné[17]».

Le Parlement européen avait, dès le 25 février 2016, appelé à un embargo sur les armes en direction de l'Arabie Saoudite[18].

La demande a été réitérée le 30 novembre 2017[19].

Les décisions de suspendre les exportations d'armes en direction de la coalition ou/et de l'Arabie Saoudite ont désormais été adoptées par des pays de l'UE comme l'Allemagne[20], le gouvernement Flamand[21] et la Suède[22].

Quant à la Finlande le débat touche la campagne Présidentielle[23].

C'est aussi le cas de pays alliés de la France comme le Canada[24] ou la Norvège[25].

C. Organisations non gouvernementales

Amnesty international avait dénoncé les frappes indiscriminées de l'armée saoudienne dès 2009[26].

Depuis l'ONG continue de relever : « *La coalition emmenée par l'Arabie saoudite et qui soutenait le gouvernement internationalement reconnu a bombardé des hôpitaux et d'autres infrastructures civiles, et mené des attaques aveugles qui ont fait des morts et des blessés parmi les civils*[27] »

---

[17] The use of UK manufactured arms in Yemen [2/B1000-1054]
[18] European Parliament resolution of 25 February 2016 on the humanitarian situation in Yemen 2016/2515(RSP) : http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2016-0066+0+DOC+XML+V0//EN
[19] European Parliament resolution of 30 November 2017 on the situation in Yemen (2017/2849(RSP)) http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P8-TA-2017-0473+0+DOC+PDF+V0//EN
[20] suspend également les transferts US News, 19 janvier 2018 : https://www.usnews.com/news/business/articles/2018-01-19/germany-halts-further-arms-exports-to-parties-in-yemen-war
[21] https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_nombre-record-de-refus-d-exportation-d-armes-vers-l-arabie-saoudite-et-les-emirats?id=9846435
[22] Sweden: We Cancelled Our Saudi Arms Deal, And We Didn't Suffer ; 05/18/2016 : http://www.huffingtonpost.ca/2016/05/18/sweden-saudi-arms-deal-canada_n_10025206.html
[23] Finland looks set to stop arms sales to UAE over Yemen war. All eight candidates looking to become Finland's next president next month vow to halt arms sales to Gulf country ; Friday 26 January 2018 : http://www.middleeasteye.net/news/finland-set-join-norway-and-halt-arms-sales-uae-over-yemen-war-708047407
[24] Ottawa a suspendu l'exportation de blindés vers Riyad ; Le Devoir ; 24 janvier 2018 : http://www.ledevoir.com/politique/canada/518299/ottawa-a-suspendu-les-exportations-de-blindes-vers-riyad
[25] Le Figaro le 3 janvier : http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/01/03/97001-20180103FILWWW00060-la-norvege-suspend-ses-ventes-d-armes-aux-emirats-arabes-unis.php ; Reuter le 3 janvier 2018 : https://www.reuters.com/article/us-yemen-security-norway-emirates/norway-suspends-arms-sales-to-uae-over-yemen-war-idUSKBN1ES0HG
[26] Moment of truth for yemen ; Index: MDE 31/007/2011 ; Amnesty International April 2011 ; page 27
[27] https://www.amnesty.org/fr/countries/middle-east-and-north-africa/yemen/report-yemen/ ; rapport Yémen 2016/2017

Human Right Watch dénonce également dès l'entrée en guerre de la coalition dirigée par l'Arabie Saoudite en 2015 : « *Les attaques de la coalition ont frappé au moins six maisons d'habitation non utilisées à des fins militaires. Une attaque a tué 27 membres d'une même famille, dont 17 enfants. Les frappes aériennes ont également frappé au moins cinq marchés pour lesquels il n'y avait aucune preuve d'activité militaire. Les attaques aériennes contre une école vide et une station-service bondée semblent également avoir violé les lois de la guerre*[28]. »

De graves violations du droit international humanitaire qui se perpétuent : « *La coalition a commis des violations des lois de la guerre en menant des dizaines de frappes aériennes indiscriminées, tuant et blessant des milliers de civils. La coalition a également utilisé des armes à sous-munitions, interdites par un traité international* [29] ».

En 2016 le bombardement de funérailles est qualifié par Human Right Watch de crime de guerre[30] :

> « *Après avoir attaqué illégalement au cours des 19 derniers mois des écoles, des marchés, des hôpitaux, des foyers et des lieux oui se déroulaient des mariages, la coalition dirigée par l'Arabie saoudite a maintenant ajouté une cérémonie funéraire à cette liste croissante d'abus* ».

Le 15 août de la même année un hôpital de Médecin sans frontière était bombardé par la coalition et faisait 19 morts et au moins 24 blessés :

> « *Il s'agit de la quatrième attaque sur une structure soutenue par MSF en l'espace de 12 mois. Une fois de plus, nous sommes aujourd'hui témoins des conséquences tragiques du bombardement d'un hôpital. Une fois de plus, un hôpital tout à fait fonctionnel, rempli de patients et d'employés nationaux et internationaux de MSF, a été bombardé au cours d'une guerre qui ne montre aucun respect pour les structures médicales et les patients. Un raid aérien a frappé l'hôpital, provoquant la mort de 11 personnes* [31]. »

Les coordonnées GPS de l'hôpital, dont l'emplacement était bien connu, avaient pourtant été communiquées à plusieurs reprises à toutes les parties au conflit, dont la coalition menée par l'Arabie Saoudite.

Suite à ce drame la coalition menée par l'Arabie Saoudite crée une équipe d'enquêteurs « Joint Incidents Assessment Team ».

Elle est composée de 14 membres, tous citoyens des pays de cette même coalition, mais dirigée par le Lieutenant General Mansour Ahmed Al-Mansour du Bahreïn[32], elle apparaît peu crédible.

En effet le Lieutenant General Mansour Ahmed Al-Mansour a été juge pendant la répression du printemps bahreïni et, selon les observateurs des Nations Unies, a condamné des manifestants non violents à la prison.

Il a en plus ignoré leurs plaintes d'avoir été victimes de torture et de mauvais traitements.

---

[28] Targeting Saada Unlawful Coalition Airstrikes on Saada City in Yemen ; Human Rights Watch ; 30 juin 2015 : https://www.hrw.org/report/2015/06/30/targeting-saada/unlawful-coalition-airstrikes-saada-city-yemen
[29] https://www.hrw.org/fr/world-report/2016/country-chapters/285677
[30] Yemen: Saudi-Led Funeral Attack Apparent War Crime Credible International Investigation Urgently Needed ; October 13, 2016 12:00AM EDT ; HRW : https://www.hrw.org/news/2016/10/13/yemen-saudi-led-funeral-attack-apparent-war-crime
[31] Teresa Sancristoval, responsable des programmes d'urgences de MSF au Yémen : https://www.msf.fr/actualite/articles/yemen-11-morts-et-au-moins-19-blesses-bombardement-hopital-soutenu-msf
[32] http://www.spa.gov.sa/viewstory.php?lang=en&newsid=1524799

Enfin il a conseillé le gouvernement bahreïni de ne pas adopter la Convention des Nations Unies sur certaines armes classiques[33].

En 2018 des images issues d'un travail d'enquête de journalistes du New York Times, montrent comment l'usage d'armes italiennes participe à de graves violations du droit international humanitaire au Yémen[34].

En 2018 les civils restent piégés entre les deux camps.

Malgré les nombreuses alertes présentées par la presse[35] et l'ONG ASER auprès des autorités françaises[36], les armes ont été livrées sans discontinuer par les plus grands exportateurs d'armes, dont la France, aux pays de la coalition dirigée par l'Arabie Saoudite.

III. Ventes d'armes de la France

Tant dans le quantum que dans la nature des armes exportées, la France s'illustre parmi les plus importants pourvoyeurs d'armes aux pays de la coalition menée par l'Arabie Saoudite.

a. Quantum des exportations

Au cours des 10 dernières années, la France s'est hissée dans le top des 5 plus grands exportateurs d'armes classiques.

Si l'on se réfère aux différents rapports au Parlement sur les exportations d'armement de la France, les livraisons d'armes en direction des Etats de la coalition n'ont fait qu'augmenter depuis 2014.

Elles vont jusqu'à plus que tripler comme c'est le cas pour l'Egypte, qui passent de 103,0 millions€ en 2014, à 1 240,2 millions€ en 2015 et 1 329,6 millions€ en 2016 d'achat d'armes venant de France[37].

Pour l'Arabie Saoudite, les livraisons passent de 643,7 millions€ en 2014, 899,8 millions€ en 2015 et 1 085,8 millions€ en 2016.

Pour les Emirats Arabes Unis, membres actifs de la coalition, les sommes sont presqu'aussi importantes avec 126,8 millions€ en 2014, 293,6 millions€ en 2015 et 399,9 millions€ en 2016.

Le dernier rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France de 2017 montre que les montants sont en jeu sont désormais vertigineux :

- plus de 19,2 milliards € pour l'Arabie Saoudite ;

---

[33] http://www.independent.co.uk/news/world/middle-east/saudi-arabia-yemen-bahrain-judge-war-crimes-investigation-a7390466.html

[34] How Did Bombs Made in Italy Kill a Family In Yemen? By Malachy Browne, Barbara Marcolini and Ainara Tiefenthäler ; janvier 2018 NYTimes : https://www.nytimes.com/video/world/middleeast/100000005254317/civilian-deaths-yemen-italian-bombs.html?smid=tw-share

[35] http://www.lepoint.fr/editos-du-point/jean-guisnel/la-france-doit-suspendre-la-vente-des-armes-a-l-arabie-saoudite-et-a-l-egypte-23-07-2016-2056413_53.php

[36] Rendez-vous depuis 2015 avec les conseillers successifs du Président de la République française (20 aout 2015 ; 6 mai 2016 ; ainsi qu'auprès du ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe et des Affaires Etrangères ainsi que des conseillers du ministre de la Défense et des Armées (23 octobre 2015 ; 1 juillet 2016 ; 6 février 2018).

[37] Rapports au Parlement sur les exportations d'armement de la France 2017 ; page 71.

- plus de 14 milliards € pour l'Egypte ;
- plus de 25,6 milliards € pour les Emirats Arabes Unis ;
- plus de 1,5 milliards € pour le Koweït[38].

b. Nature des exportations

Quant aux types de matériels ils concernent la totalité de la liste « Military List » de l'UE.

Les armes classiques les plus significatives exportées vers ces pays et présents au Yémen sont :

- Les munitions ML2, ML3 et ML4[39] pouvant être utilisés notamment par les chars AMX Leclerc et les canons Caesar[40].
- Les avions ravitailleurs Airbus A330-200 MRT au nombre de 6[41], et qui ravitaillent les avions de combats saoudiens depuis 2015[42].
- Les Mirages 2000-9[43] et servent même de vitrine à l'avionneur[44].

IV. Violations des stipulations du traité sur le commerce des armes et responsabilité dans la délivrance des licences et l'évaluation des risques d'usages

Le traité sur le commerce des armes (TCA) dont la France est partie depuis son entrée en vigueur le 24 décembre 2014 engage la responsabilité des Etats dans la délivrance des licences d'exportations de matériel militaire (Article 5).

Il engage également le gouvernement français, dans l'article 6, au respect « *de bonne foi*[45] » de son application.

Le paragraphe 2 de l'article 6 du TCA stipule :

> *« Aucun État Partie ne doit autoriser le transfert d'armes classiques visées par l'article 2 (1) ou de tout autre bien visé par les articles 3 ou 4 qui violerait ses obligations internationales, résultant des accords internationaux pertinents auxquels il est partie, en particulier celles relatives au transfert international ou au trafic illicite d'armes classiques. »*

Ce paragraphe doit être mis en perspective des articles 16,40 et 41 de la Commission du droit international des Nations Unies qui, en décembre 2001, a précisé qu'il existe une responsabilité des Etats à ne participer à un acte illégal commis par un autre Etat.

---

[38] Annexe 5 ; Nombre et montant des licences délivrées en 2016 par pays et par catégories de la Military List (ML) ;
[39] ML4 Bombes, torpilles, roquettes, missiles, autres dispositifs et charges explosifs et matériel et accessoires connexes, comme suit, et leurs composants spécialement conçus:
[40] Groupement des industries de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres (GICAT) ; 15 mars 2016 : https://www.gicat.com/yemen-char-leclerc-a-forte-impression/
[41] Armement : quels contrats en Arabie Saoudite pour la France ? 3 mars 2016 : https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/armement-quels-contrats-en-arabie-saoudite-pour-la-france-559883.html
[42] Big Role In Mideast For Big Airbus Tanker by Chris Pocock - November 9, 2015 : https://www.ainonline.com/aviation-news/defense/2015-11-09/big-role-mideast-big-airbus-tanker
[43] 14 mars 2016 | Par Guillaume Belan Un Mirage 2000-9 émirien s'écrase au Yémen : http://www.air-cosmos.com/un-mirage-2000-9-emirien-s-ecrase-au-yemen-66095 . Attack, aviation headlines, editors' choice, fighters France forces Mirage 2000ds to fight on and go low 2016/07/20 : http://airheadsfly.com/tag/mirage-2000/ .
[44] Dassault Aviation se félicite de la modernisation des Mirages 2000-9 14/11/2017 : https://www.dassault-aviation.com/fr/groupe/presse/press-kits/dassault-aviation-se-felicite-de-modernisation-mirage-2000-9/
[45] Traité de Vienne dans son article 26 *Pacta sunt servanda* ; Partie III Respect, application et interprétation des traités ; Section 1. Respect des traités

Le paragraphe 3 de l'article 6 du TCA impose également une interdiction sur les ventes d'armes si l'Etat :

> « *(…) a connaissance, au moment où l'autorisation est demandée, que ces armes ou ces biens pourraient servir à commettre un génocide, des crimes contre l'humanité, des violations graves des Conventions de Genève de 1949, des attaques dirigées contre des civils ou des biens de caractère civil et protégés comme tels, ou d'autres crimes de guerre tels que définis par des accords internationaux auxquels il est partie.* »

Ce paragraphe est à mettre en lien avec les informations présentées dans le chapitre I de l'Annexe : « *des violations graves des Conventions de Genève de 1949, des attaques dirigées contre des civils ou des biens de caractère civil et protégés comme tels, ou d'autres crimes de guerre tels que définis par des accords internationaux auxquels il est partie ».*

A. Pratique de l'évaluation des risques d'usages en France

La France, membre de l'Union européenne, a une longue pratique de ces évaluations des risques d'usage des armes classiques exportées, grâce à une culture développée depuis des décennies au sein de la CIEEMG.

Celle-ci s'est considérablement améliorée grâce aux campagnes menées par les ONG ainsi qu'avec la mise en place du Guide d'utilisation de la Position commune de l'Union européenne de 2009[46].

Le guide précise que pour permettre une évaluation des risques la plus juste, les Etats membres sont encouragés à appliquer celles-ci :

> « *à toutes les exportations de technologie ou d'équipements militaires en provenance des Etats membres et aux biens à double usage visés à l'article 6 de la position commune. Par conséquent, le deuxième critère s'applique a priori aux exportations vers l'ensemble des pays destinataires sans aucune distinction. Toutefois, le deuxième critère établissant un lien avec le respect des droits de l'homme ainsi qu'avec le respect du droit humanitaire international dans le pays de destination finale, une attention particulière devrait être accordée aux exportations de technologie ou d'équipements militaires vers les pays dans lesquels certaines informations donnent [47] à penser que des violations des droits de l'homme ou du droit humanitaire international sont commises*[48]. »

Ce dernier précise en effet les sources d'informations dans lesquels les Etats doivent puiser afin de formuler un avis :

- *missions diplomatiques et autres organismes officiels des Etats membres;*
- *documents des Nations unies, du CICR et d'autres organismes internationaux ou régionaux;*
- *rapports des ONG internationales;*
- *rapports des ONG locales de défense des droits de l'homme et d'autres sources locales dignes de foi;*
- *informations transmises par la société civile*[49].

---

[46] Guide d'utilisation de la position commune 2008/944/PESC du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires. Conseil de l'Union européenne Bruxelles, le 29 avril 2009.
[47] Idem page 38
[48] Ibidem
[49] Ibidem

Ainsi que les prescriptions applicables au DIH (tirée en particulier de la 4° Convention de Genève de 1949, les Protocoles I and II et le droit international coutumier) :

- *Le pays acheteur s'est-il formellement engagé à appliquer les règles du droit humanitaire international et a-t-il pris des mesures appropri.es en vue de leur mise en œuvre?*
- *Le pays acheteur a-t-il pris les mesures législatives, judiciaires et administratives nécessaires pour réprimer les violations graves du droit humanitaire international?*
- *S'il participe ou a participé à un conflit armé, le pays acheteur a-t-il commis des violations graves du droit humanitaire international?*
- *S'il participe ou a participé à un conflit armé, le pays acheteur s'est-il abstenu de prendre toutes les mesures possibles pour prévenir des violations graves du droit humanitaire international*[50] *?*

Pourtant ces éléments du guide ne semblent pas pris en compte par la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) présidée par le Secrétaire général de la défense et la sécurité nationale (SGDSN) qui dépend du Premier ministre.

Le 20 mars 2017 un article signé Jean Guisnel expliquait comment, malgré le refus du ministère des Affaires Etrangères (argumenté notamment à partir de l'article 7 du TCA) d'exporter des munitions qui pourraient être utilisée dans la guerre au Yémen, celles-ci avaient été transférées.

Toujours selon l'article, le Premier ministre aurait demandé l'arbitrage de la Présidence de la République qui a tranché en faveur du ministère de la Défense. Ce dernier souhaitant la délivrance des licences pour toutes les exportations d'armes vers l'Arabie Saoudite[51].

Il apparaît donc à ASER que les informations sur les risques d'usages des armes en une grave violation du droit international des droit de l'Homme et « *des Conventions de Genève de 1949, des attaques dirigées contre des civils ou des biens de caractère civil et protégés comme tels, ou d'autres crimes de guerre tels que définis par des accords internationaux auxquels il est partie.* » étaient largement disponibles en sources ouvertes.

B. Position du gouvernement français

La déclaration, en février 2018, de la ministre des Armées, Florence Parly : « *L'utilisation des armes une fois livrées est normalement encadrée. Mais les conflits peuvent évoluer. Qui pouvait imaginer la survenance de ce conflit au Yémen ? Beaucoup de pays sont confrontés à cette situation que d'avoir, le cas échéant, livré des armes à d'autres pays alors que ces armes n'étaient pas censées être utilisées*[52] » nous semble révéler au mieux d'un grave dysfonctionnement dans le passage de l'information au sein du gouvernement français, au pire une déclaration dont la sincérité apparaît contestable.

[50] Ibidem page 39
[51] http://www.lepoint.fr/editos-du-point/jean-guisnel/armement-la-france-supermarche-de-l-arabie-saoudite-20-03-2017-2113291_53.php
[52] https://www.francetvinfo.fr/monde/proche-orient/yemen/yemen-les-armes-francaises-servent-au-moyen-orient_2603056.html ; https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20/l-invite-de-8h20-09-fevrier-2018

Cela d'autant plus que des ONG comme Action Sécurité Ethique Républicaines[53], (mais aussi l'ACAT[54], Action contre la faim[55] , Amnesty International[56], Human Right Watch[57], Médecins du monde[58], Médecin sans frontières[59], Pax[60]… avaient alerté les autorités des Etats exportateurs d'armes en direction des pays de la coalition dirigée par l'Arabie Saoudite dès 2015.

Il semble donc à ASER difficilement soutenable que tous ces éléments n'aient pu alerter le gouvernement français, notamment en vertu du principe de due diligence (ou diligence raisonnable, norme coutumière du droit international général).

---

[53] Rendez-vous depuis 2015 avec les conseillers successifs du Président de la République française (20 aout 2015 ; 6 mai 2016 ; ainsi qu'auprès du ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe et des Affaires Etrangères ainsi que des conseillers du ministre de la Défense et des Armées (23 octobre 2015 ; 1 juillet 2016 ; 6 février 2018).
[54] https://www.acatfrance.fr/actualite/yemen-la-france-complice---
[55] Serge Breysse, directeur plaidoyer Action contre la faim : https://www.actioncontrelafaim.org/presse/two-years-of-war-in-yemen/
[56] States must halt all arms flows to the Yemen conflict to stop serious violations, 29 February 2016 : https://www.amnesty.org/en/latest/news/2016/02/states-must-halt-all-arms-flows-to-the-yemen-conflict-to-stop-serious-violations/
[57] Unlawful civilian deaths in Yemen': HRW urges US UK France to suspend arms sales to Saudi Arabia Published time: 24 Mar 2016 14:47 https://www.rt.com/news/337048-saudi-weapons-sale-hrw/
[58] « *La France, qui semble plus soucieuse de poursuivre ses ventes d'armes aux Emirats arabes unis et à l'Arabie saoudite, a contribué, par son silence, à rendre invisible la guerre au Yémen. Ces transferts d'armes, ainsi que les violations des droits humains qui en découlent, doivent cesser immédiatement.* » : http://www.medecinsdumonde.org/fr/actualites/yemen/2017/11/08/une-guerre-sous-silence ; http://www.lemonde.fr/yemen/article/2017/08/31/une-coalition-d-ong-exhorte-l-onu-a-ouvrir-une-enquete-sur-le-yemen_5179201_1667193.html
[59] http://cicr.blog.lemonde.fr/tag/msf/
[60] Stop arms exports to the United Arab Emirates; 19 septembre 2017 : https://www.paxforpeace.nl/stay-informed/news/stop-arms-exports-to-the-uae

Actualisation – janvier 2019

Décisions de suspension des transferts d'armes

Aux Etats Unis, le 28 novembre les Sénateurs ont voté (63 contre 37) puis le 14 décembre 2018, les Sénateurs ont voté à nouveau (56 contre 41) en faveur de l'arrêt de l'aide militaire des Etats Unis à l'Arabie Saoudite pour cause de son engagement dans la guerre au Yémen[61].

L'Allemagne a pris la décision de suspendre tous les nouveaux contrats d'armement vers l'Arabie saoudite et pourrait même suspendre des contrats déjà signés, à l'instar de camions de reconnaissance pour l'artillerie sur le point d'être livrés à Riyad. L'Allemagne en appel à ses partenaires de l'Union Européenne[62].

L'Autriche suspend toute nouvelle demande d'exportation d'armes vers l'Arabie Saoudite et appel les pays de l'UE à faire de même[63].

En Belgique, le Conseil d'Etat a suspendu six licences d'exportation d'armes vers l'Arabie Saoudite[64].

Le Canada suspend toute nouvelle demande d'exportation d'armes vers l'Arabie Saoudite et réfléchi à suspendre le contrat de véhicule blindé légers.[65]

Le Danemark suspend toute demande future d'exportation d'armes vers l'Arabie Saoudite [66]

L'Espagne a annulé la vente de 400 bombes à guidage laser à l'Arabie Saoudite[67].

En Finlande la décision a également été prise en novembre 2018 de suspendre tous les nouveaux contrats d'armement vers l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis[68].

La Norvège a gelée toute demande d'exportation d'armes vers l'Arabie Saoudite [69]

Les Pays-Bas par l'intermédiaire de son Premier ministre a déclaré que : « Les Pays-Bas appliquent une politique restrictive en matière de vente d'armes à l'Arabie saoudite ». Et Mark Rutte d'appeler les autres pays européens « à faire de même »[70]

Un nouveau vote du Parlement européen demande d'urgence l'interdiction de vente d'armes[71].

---

[61] https://www.nytimes.com/2018/12/13/us/politics/yemen-saudi-war-pompeo-mattis.html
[62] https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/allemagne/arabie-saoudite-l-allemagne-suspend-ses-ventes-d-armes_2998759.html ; https://leconomiste.com/flash-infos/l-allemagne-appelle-suspendre-les-ventes-d-armes-l-arabie-saoudite
[63] https://mobile.reuters.com/article/amp/idUSKCN1MZ34T?__twitter_impression=true
[64] https://aser-asso.org/transferts-darmes/justice/
[65] https://www.ledevoir.com/politique/canada/543849/blindes-a-l-arabie-saoudite-general-dynamics-evoque-des-milliards-en-penalites
[66] https://www.euronews.com/2018/11/22/denmark-suspends-future-arms-exports-to-saudi-arabia
[67] https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/lespagne-annule-la-vente-de-400-bombes-guidage-laser-larabie-saoudite-940933789
[68] http://www.rfi.fr/europe/20181123-finlande-ventes-armes-arabie-saoudite-eau-emirats-yemen
[69] https://amp.france24.com/en/20181109-norway-freezes-defence-export-licences-saudi
[70] https://club.bruxelles2.eu/2018/10/affaire-jamal-khashoggi-les-europeens-suspendent-les-visites-ministerielles-en-arabie-saoudite/
[71] https://www.cbsnews.com/news/jamal-khashoggi-killing-european-parliament-weapons-surveillance-sales-saudi-arabia/

Les crimes de guerre et graves violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire (DIH)

Le 9 aout 2018, un bombardement a touché un bus où quarante enfants ont été tués et dix adultes, en plus des soixante-dix-neuf blessés dont cinquante-six enfants, plus de 3 ans après leur entrée en guerre il n'apparaît aucun signe d'une volonté de respect des droits de l'Homme et du DIH par les pays de la coalition.[72]

Le rapport du groupe d'expert de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies de septembre 2018 constate que le blocus du port d'Hodedeï et de la ville de Sanaa s'est aggravé[73].

Le blocus décidé par la coalition, devait être levé des avril 2018, en aout de la même année, le groupe d'expert du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies précisait qu'il restait encore des restrictions et que son impact avait été immense et pourrait constituer un crime international[74].

Les frappes aériennes n'ont pas cessé malgré les nombreuses alertes envoyées à la coalition :

> « *Lors de 29 incidents, le Groupe d'experts a examiné les frappes aériennes sur des espaces publics, notamment des attaques contre des cibles dans des zones densément peuplées ayant tué plus de 300 civils… du 23 août 2017 dans la région de Bayt Athri, dans le district d'Arhab, dans le gouvernorat de Sanaa, celles du 1er novembre 2017 qui ont frappé un hôtel du marché d'Al Layl, dans le gouvernorat de Sa'dah, ont tué plus de 50 hommes et blessé 50 autres. Dans chaque cas, au moins 12 garçons ont été tués*[75] ».

Torture, viol et détentions arbitraires continuent d'être le lot de toutes les forces en présence, dont celles de la coalition dirigée par l'Arabie Saoudite[76].

Dans ses recommandations le groupe d'expert de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies précise : « Le Groupe d'experts a des motifs raisonnables de croire que les Gouvernements du Yémen, des Émirats arabes unis et de l'Arabie saoudite sont responsables de violations des droits de l'homme, notamment de la privation illégale du droit à la vie, de la détention arbitraire, du viol, de la torture, des mauvais traitements, du contrôle les disparitions et le recrutement d'enfants et les violations graves de la liberté d'expression et des droits économiques, sociaux et culturels, en particulier le droit à un niveau de vie suffisant et le droit à la santé[77]»

Enfin, des chercheurs, Martha Mundy professeur émérite à la London School of Economics et sa collègue Cynthia Gharios, dénoncent des actes de la coalition poussant à la famine la population locale. Ainsi elles ont entamé des recherches à partir des statistiques fournies par le ministère de l'agriculture yéménite et sont arrivées à la conclusion que dans certaines régions la coalition bombarde délibérément des infrastructures agricoles. Ces bombardements auraient touché : des installations agricoles, des élevages, des installations hydrauliques, mais aussi des entrepôts contenant des réserves de nourritures, ainsi que des marchés ou des camions délivrant des

---

[72] http://www.lefigaro.fr/international/2018/08/13/01003-20180813ARTFIG00275-yemen-une-salle-guerre-pour-le-ministre-emirati-des-affaires-etrangeres.php

[73] https://reliefweb.int/report/yemen/yemen-al-hudaydah-update-situation-report-no-10-reporting-period-1-18-september-2018

[74] Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights containing the findings of the Group of Independent Eminent International and Regional Experts and a summary of technical assistance provided by the Office of the High Commissioner to the National Commission of Inquiry ; para 49-59 pages 8 – 9

[75] Idem para 30-37 page 6-7

[76] Ibidem. Chapitre 3 Arbitrary detentions, enforced disappearances, torture and ill treatment, para 65-80 pages 10-11

[77] Ibidem. Recomandations para 106-111 pages 14-15

vivres[78]. La multiplicité de ces actions, couplée avec leur manque évident d'un intérêt stratégique légal représente une violation article 14[79].

Les crimes contre l'Humanité

Pour prouver l'existence d'un crime contre l'Humanité il faut alors qu'un acte illégal listé par l'article soit commis contre des civils dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique et en connaissance de cette attaque, il comporte donc un élément intentionnel. L'article 7 lui-même vient nous définir ce qu'il entend par : « « attaque lancée contre une population civile », on entend le comportement qui consiste en la commission multiple d'actes visés au paragraphe 1 à l'encontre d'une population civile quelconque, en application ou dans la poursuite de la politique d'un État ou d'une organisation ayant pour but une telle attaque ». Concernant les « attaque généralisée ou systématique » : il a souvent été retenu que l'attaque généralisée présente un caractère important, fréquent, et qu'elle revêt une gravité considérable en raison d'une abondance des victimes qu'elle cause, alors que l'attaque systématique emporte la nécessité d'un plan préparé ou d'une politique préconçue.

Le rapport d'experts des Nations Unies montre que des actes listés dans cet article ont été commis par la coalition contre des civils, comme par exemple le meurtre, l'emprisonnement, la torture, le viol[80] encore faut-il voir si ses actes ont été commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique. Pour qualifier une attaque d'attaque généralisée celle-ci doit présenter un nombre important de victimes civiles, il convient alors ici de rappeler les chiffres d'ACLED : 75 000 et 80 000 morts, sans compter ceux qui sont morts de famine ou de maladie.

Concernant la possibilité de montrer que certains de ces actes ont un caractère systématique et donc qu'ils relèvent d'un plan et d'une politique établie, il semble ici aussi y avoir des éléments troublants pouvant pousser vers la qualification d'un crime contre l'Humanité. Le fait d'établir comme objectif militaire des villes entières, pourtant remplies de civils pourrait en être un exemple. En effet, la coalition ne peut ignorer le fait que des civils pourraient être touchés dans les bombardements, l'intentionnalité est bien présente. Donc le meurtre de la population pourrait apparaître comme faisant partie d'une stratégie plus large pour la coalition.

Enfin, si certains des actes listés ont été commis par la coalition au Yémen et s'il peut apparaître possible de démontrer qu'ils relèvent d'une attaque généralisée ou systématique à l'encontre d'une population civile, reste à démontrer que les personnes que l'on accuserait de tels crimes ont agi en connaissance de ces attaques. Ici il peut sembler évident que les membres de la coalition s'engageant dans un comportement, comme par exemple le meurtre, contre des populations civiles, ne peuvent ignorer que d'autres attaques ou comportements analogues ont eu lieu.

[78] Saudi Arabia 'deliberately targeting impoverished Yemen's farms and agricultural industry', Robert Fisk, 23 Octobre 2016, https://www.independent.co.uk/news/world/middle-east/saudi-arabia-s-bombing-of-yemeni-farmland-is-a-disgraceful-breach-of-the-geneva-conventions-a7376576.html

[79] https://ihl-databases.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Article.xsp?action=openDocument&documentId=E9573E8C263A9C3DC12563BD002C326C

[80] Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights septembre 2018

Règles d'engagement de la coalition :

Les Etats Unis ont pris beaucoup de temps et d'énergie pour conseiller les saoudiens pour une plus grande protection des civiles dans leur guerre au Yémen. Tom Malinowski, ancien secrétaire d'Etat adjoint sous l'administration d'Obama a déclaré : « A la fin nous avons conclue qu'ils ne voulaient juste pas entendre ce que nous leur disions »[81].

C'est également ce que le du groupe d'expert de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies remarque :

> « *En l'absence d'objectif militaire apparent dans le voisinage, les objets frappés suscitent de vives inquiétudes quant au respect du principe de distinction et à la définition et à la sélection des objectifs militaires. L'utilisation de munitions à guidage de précision indiquerait normalement que l'objet touché est la cible;* ». Il va même plus loi en notant : « *L'utilisation dans certains cas de «doubles frappes» rapprochées, qui affecte les premiers intervenants, soulève de sérieuses préoccupations quant à la question de savoir si des évaluations de proportionnalité et des mesures de précaution actualisées ont été réalisées pour la deuxième frappe*. [82]»

Les dernières évaluations de Armed Conflict Location and Event Data Project (Acled) – qui ont fait un travail méticuleux pour compter les morts depuis janvier 2016 – donnent un chiffre proche de 60 223 morts. Acled estime que le vrai chiffre depuis le début de l'entrée en guerre de la coalition dirigée par l'Arabie Saoudite situe entre 75 000 et 80 000 morts, sans compter ceux qui sont morts de famine ou de maladie[83].

Déclarations officielles de la France concernant le TCA :

Déclaration de l'Ambassadeur Eric Danon :

> « *Afin de conduire les États à adopter des normes de comportement responsable, transparent et proportionné en matière de transferts d'armements classiques, la France considère que le traité devrait encourager l'adoption de systèmes nationaux de contrôle aux exportations répondant aux normes internationales existantes et permettant l'application des mesures décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies. Elle ajoute que le traité devrait permettre de* ***limiter la fourniture d'armes et de munitions dans les zones d'instabilité, de respecter les droits de l'Homme*** *et de* ***préserver la paix****, la* ***sécurité*** *et la* ***stabilité régionale****, de* ***prévenir les détournements****, d'améliorer la gestion des stocks d'armements pouvant avoir des effets déstabilisateurs ainsi que la destruction des stocks d'armements en excès des besoins de défense. Enfin, il devrait permettre d'****accroître la transparence*** *en matière de transferts d'armements*[84] ».

Déclaration du ministre des Affaires Etrangères lors de la signature par la France :

---

[81] https://www.nytimes.com/2018/12/25/world/middleeast/yemen-us-saudi-civilian-war.html?emc=edit_th_181226&nl=todaysheadlines&nlid=585083871226

[82] Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights septembre 2018 para 38 page 7

[83] https://www.independent.co.uk/voices/yemen-war-saudi-arabia-houthi-iran-donald-trump-washington-bob-corker-death-toll-jamal-khashoggi-a8683926.html ; Sénateurs Bernie Sanders parle de 75 000 enfants morts de fin : https://www.cbsnews.com/news/senate-to-hold-vote-to-advance-measure-to-end-u-s-support-for-saudi-war-in-yemen/

[84] Février 2011 Nations Unies : https://cd-geneve.delegfrance.org/Traite-sur-le-Commerce-des-Armes,501

« *En signant ce traité, nous ouvrons une nouvelle étape : celle de l'universalisation et de la mise en œuvre du Traité. La France espère une rapide entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, avancée majeure pour les droits de l'Homme, le droit humanitaire et la stabilité internationale.*

La France souligne l'important travail mené avec l'ensemble de nos partenaires, mais aussi avec les membres de la société civile. Elle souhaite poursuivre cette coopération pour la mise en œuvre du Traité[85] ».

Déclaration du ministre des Affaires Etrangères lors de la ratification par la France :

« *Il prohibe enfin les transferts s'ils peuvent donner lieu à des crimes de guerre et de génocide ainsi qu'à des violations d'engagements internationaux ou de décisions d'embargo prises par le conseil de sécurité des Nations Unies* [86]».

Déclarations officielles sur le TCA lors de sa ratification par le Parlement

Sénat

Dans la discussion au Sénat, sur l'articulation du Traité avec les autres engagements internationaux déjà souscrits par la France il est rappelé que :

L'article 26 du Traité prévoit que : « *1. L'application du présent Traité est sans préjudice des obligations souscrites par les États parties en vertu d'accords internationaux, actuels ou futurs, auxquels ils sont parties, pour autant que ces obligations soient cohérentes avec le présent Traité. 2. Le présent Traité ne peut être invoqué pour priver d'effet les accords de coopération en matière de défense conclus entre les États parties au présent Traité »*. Ce qui annule toute coopération militaire qui serait contradictoire avec le TCA

Enfin que :

« *Le Traité sur le commerce des armes impose aux États parties en outre de s'assurer, lors de la délivrance d'autorisation d'exportations d'armes, que ces armes ne pourront pas avoir pour effet de violer nos obligations internationales telles que découlant de la Charte des Nations unies, des divers accords internationaux en matière de droit international des droits de l'Homme et de droit international humanitaire. Il est donc compatible avec l'ensemble de nos engagements dans ces domaines* ».

« *Il convient de relever que les accords bilatéraux de coopération en matière de défense conclus par la France ne comportent pas d'engagements qui seraient susceptibles de nous placer en situation de violer le Traité sur le commerce des armes* ».

---

[85] Signature par la France du traité sur le commerce des armes - Déclaration de Laurent Fabius (3 juin 2013) : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/desarmement-et-non-proliferation/evenements-lies-au-desarmement-et-a-la-non-proliferation/evenements-lies-au-desarmement/article/signature-par-la-france-du-traite

[86] Ratification par la France du traité sur le commerce des armes ; Déclaration de Laurent Fabius (12 décembre 2013) : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/desarmement-et-non-proliferation/evenements-lies-au-desarmement-et-a-la-non-proliferation/evenements-lies-au-desarmement/article/ratification-par-la-france-du

Les demandes d'autorisations d'exportation font l'objet d'un examen par la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) sur la base, en particulier, des critères définis par la Position commune 2008/944/PESC de l'Union européenne.

En outre, l'article L 2335-4 du code de la défense autorise l'autorité administrative, à tout moment, à « *suspendre, modifier, abroger ou retirer les licences d'exportation qu'elle a délivrées, pour des raisons de respect des engagements internationaux de la France, de protection des intérêts essentiels de sécurité, d'ordre public ou de sécurité publique ou pour non-respect des conditions spécifiées dans la licence* ». Ces dispositions internes nous permettent de donner plein effet aux stipulations du Traité sur le commerce des armes, y compris après la délivrance de l'autorisation[87].

Assemblée Nationale

A la Commission Affaires Etrangères ; rapporteur M. Jean-Philippe Mallé déclare que :

> « *En tout état de cause, je tiens à souligner la dimension éthique et juridique que constitue la signature du traité sur le commerce des armes car ce dernier est amené à devenir un véritable standard normatif au sein de la communauté internationale quand bien même ses effets concrets ne seront peut-être pas visibles avant plusieurs années*[88]. »

Commission de la défense :

> *« Situés au cœur des dispositions du traité, les articles 6 et 7 forment le premier pilier de la future régulation du commerce international des armes classiques : le contrôle des exportations légales[8] ».*
>
> *« L'instrument essentiel prévu à cet effet par le Traité est l'interdiction d'exportation. Deux cas de figures sont distingués :*
>
> *– soit l'exportation viole l'un des principes et règles énumérés à l'article 6,* ***l'interdiction d'exportation par l'État Partie exportateur est alors obligatoire[89] »*** ;

[87] 17 décembre 2013 : http://www.senat.fr/leg/etudes-impact/pjl12-837-ei/pjl12-837-ei.html
[88] Décembre 2013 http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-cafe/13-14/c1314026.asp
[89] 4 décembre 2013 : http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r1601.asp

Actualisation septembre 2019 :

Dans un rapport du 24 août 2017 sur les enfants dans les conflits armés au Yemen, le Secrétaire général des Nations Unies a constaté que de nombreux enfants ont été victimes du conflit. Les chiffres cités pour l'année 2016 sont significatifs :
« Un grand nombre d'enfants victimes ont également été confirmés à Saada, où 91 % (222 des 245 victimes) ont été attribués à des frappes aériennes de la coalition. Au cours de la période considérée, les frappes aériennes ont fait plus de la moitié des victimes parmi les enfants, avec au moins 349 enfants tués et 334 enfants blessés. Par exemple, en octobre, une frappe aérienne de la coalition a frappé Salah Hall à Sana'a au cours d'un enterrement, tuant au moins 24 enfants.[90] »

Le 12 juillet 2019, dans une déclaration à la chambre des représentants, Tom Malinowski, ancien sous secrétaire d'État de l'administration Obama, avance que plus de 200 000 personnes ont été tuées ou sont mortes de faim au Yémen. L'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis sont responsables des 2/3 de ces morts. Ces attaques étaient précises et délibérées[91].

Les forces navales de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont attaqué à plusieurs reprises des bateaux de pêche yéménites et des pêcheurs yéménites sans qu'il soit apparemment établi qu'ils constituaient des cibles militaires valables.[92]

WikiLeaks a publié des éléments de la rencontre entre l'ambassadeur des États-Unis avec le ministre adjoint de la Défense et de l'Aviation de l'Arabie saoudite, le Prince Khaled bin Sultan en avril 2011. Le but de la réunion était de relayer les préoccupations du gouvernement américain concernant le partage d'images avec l'Arabie saoudite à la lumière des preuves que des avions saoudiens pourraient avoir frappé des cibles civiles au cours de ses combats avec les Houthis dans le nord du Yémen. C'est ce qu'indique le procès-verbal de la réunion :

> « L'ambassadeur Smith a livré des points du télégramme au prince Khaled le 6 février 2010. L'Ambassadeur a souligné les préoccupations du Gouvernement des États-Unis concernant la fourniture à l'Arabie saoudite d'images satellitaires de la zone frontalière du Yémen **afin d'**avoir la certitude que l'Arabie saoudite était et resterait pleinement en conformité avec le droit des conflits armés pendant la conduite des opérations militaires, en particulier concernant les attaques contre des cibles civiles. L'ambassadeur a pris note de la préoccupation spécifique du gouvernement des États-Unis au sujet d'une attaque aérienne saoudienne apparente sur un bâtiment que les États-Unis croyaient être une clinique médicale yéménite. L'ambassadeur a montré au prince Khaled une image satellite du bâtiment endommagé par la bombe en question.....
>
> Le Prince Khaled, en réponse aux préoccupations de l'Ambassadeur au sujet d'un éventuel ciblage de sites civils, n'a semblé ni défensif ni évasif. Il a assuré sans équivoque que les opérations militaires saoudiennes avaient été et continueraient d'être menées en priorité pour éviter les pertes civiles. L'Ambassadeur a trouvé cette garantie crédible, d'autant plus que le Prince Khaled a reconnu que des erreurs s'étaient probablement produites lors des frappes contre les cibles de Houthi, que les Forces aériennes saoudiennes étaient incapables d'opérer avec une précision adéquate et que les recommandations yéménites sur les cibles n'étaient pas fiables. Sur la base de ces garanties, l'Ambassadeur a approuvé, comme autorisé dans le télégramme, la fourniture d'images USG de la zone frontalière yéménite au Gouvernement saoudien. Alors que les combats avec les Houthis semblent toucher à leur fin, les images

[90] Liste des bombardements contre des civils, Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Rapport du Groupe d'experts sur le Yémen, août 2018.
[91] https://www.c-span.org/video/?c4806905/malinowski-saudi-uae-airstrikes-yemen
[92] https://www.hrw.org/news/2019/08/21/yemen-coalition-warships-attack-fishing-boats

continueront d'être utiles à l'armée saoudienne pour surveiller et prévenir les incursions des Houthis de l'autre côté de la frontière ainsi que pour renforcer les capacités saoudiennes contre les activités d'Al-Qaida dans cette zone. »[93]

En mars 2019, des chercheurs d'une émission de télévision britannique qui ont interviewé plusieurs membres du personnel britannique stationnés à Riyad l'ont confirmé : « *La plupart des frappes aériennes ne sont pas dirigées par le Centre saoudien d'opérations aériennes, ce qui signifie que les cibles ne sont pas toujours comparées aux listes d'écoles, d'hôpitaux et autres cibles civiles.* »[94]

Les éléments de preuve de l'ONG Mwatana et du GLAN[95] reposent sur la documentation de 400 incidents d'attentats à la bombe perpétrés par la coalition contre des civils délibérément, ou imprudemment, ainsi que sur 16 cas où l'équipe conjointe d'évaluation des incidents de la Coalition arabe, lié à la coalition dirigée par Arabie saoudite et les Émirats arabes unis[96], a nié que de tels attentats avaient eu lieu en dépit de preuves crédibles à l'effet qu'ils avaient eu lieu.[97]

le Groupe d'experts a décidé que suffisamment d'informations crédibles étaient disponibles en août 2018 pour demander à la communauté internationale, y compris la Ligue des États arabes, entre autres : « S'abstenir de fournir des armes qui pourraient être utilisées dans le conflit au Yémen. »[98] .

La légitimité du gouvernement Hadi est de plus en plus mise en cause sur le terrain, particulièrement depuis les attaques et la prise du palais présidentiel d'Aden en juillet 2019 par le Conseil transitionnel du Sud. En effet le Conseil transitionnel du Sud, soutenu par les Émirats arabes unis pourtant membres actifs de la coalition avec l'Arabie saoudite, plonge encore plus le Yémen dans une guerre à plusieurs niveaux dont le statut de conflit non international est de plus en plus difficile à tenir[99]. Après les attaques aériennes des EAU, Le ministère de la Défense du Yémen a déclaré que plus de 300 personnes ont été tuées et blessées lors de ces attaques.[100]

Selon le CICR, les attaques aériennes des force armées de l'Arabie saoudite à Dhamar, à 100 km au sud de Sanaa, a touché une prison où vivaient 170 détenus. Quarante sont blessés et reçoivent des soins médicaux tandis que les autres sont présumés morts. Fabrizio Carboni, qui dirige les opérations du CICR au Proche et au Moyen-Orient a déclaré que « Dialoguer avec les parties sur la façon dont elles mènent leurs opérations militaires est un aspect essentiel de l'action du CICR. Nous rappelons aux États et aux autres acteurs les responsabilités qui leur incombent à cet égard. Voir ce lieu de détention que nous avions visité par le passé, transformé en ruines est particulièrement choquant pour nous. Nous veillerons à ce que les détenus de Dhamar ne soient pas oubliés »[101].

---

93 'US embassy cables: Saudi defence minister explains targeting of Yemeni rebels with air strikes', United Kingdom, *The Guardian* 8 April 2011 [online: https://www.theguardian.com/world/2011/apr/08/saudi-arabia-yemen-ali-mohsen].

94 Dispatches Channel 4 Television, 'Britain's Secret War',programme notes, 1 April 2019, available from https://www.channel4.com/press/news/britains-hidden-war-channel-4-dispatches

95 Global Legal Action Network (GLAN), working with the UK law firm Bindmans

96 The Arab Coalition's Joint Incident Assessment Team (JIAT) : https://www.hrw.org/report/2018/08/24/hiding-behind-coalition/failure-credibly-investigate-and-provide-redress-unlawful

97 *Global Legal Action Network and Mwatana for Human Rights*, *Press Release*, 'New evidence submitted to UK government exposing extent of Saudi/UAE-led coalition whitewashing of Yemen airstrike violations', 15 August 2019; see also *The Guardian UK*, 'UK receives report documenting Saudi cover-up of unlawful Yemen airstrikes', 15 August 2019.

98 Human Rights Council, *Report of the Group of Experts on Yemen*, August 2018), Conclusions and recommendations, Section G, § 112(b)

99 https://www.ft.com/content/48f44b08-caa5-11e9-a1f4-3669401ba76f

100 https://www.mediapart.fr/journal/international/080919/yemen-la-guerre-dans-la-guerre?

101 https://www.icrc.org/fr/document/yemen-tous-les-occupants-dun-lieu-de-detention-tues-ou-blesses-dans-une-attaque-sanglante

Dans le dernier rapport du 3 septembre 2019, le Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux des Nations Unies met en lumière les incidents et les comportements observés depuis septembre 2014[102].
Concernant les attaques aériennes le Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux des Nations Unies note « Le fait que ces tendances persistent jette un sérieux doute sur la conformité du processus de ciblage adopté par la coalition avec ces principes fondamentaux du droit international humanitaire. Il y a violation du droit international humanitaire en ce qui concerne les précautions à prendre lors de l'attaque aérienne du 9 août 2018, comme l'a reconnu l'Équipe conjointe d'évaluation des incidents. S'il y avait des violations des principes de distinction et de proportionnalité dans les frappes aériennes de la coalition, comme le Groupe le considère comme hautement probable, elles constitueraient également de graves violations du droit international humanitaire. Cela peut entrainer une responsabilité pénale pour les crimes de guerre à tous les niveaux de commandement. La responsabilité des violations graves causées par l'incapacité persistante de corriger les erreurs dans le processus de ciblage incomberait aux plus hauts niveaux de commandement, y compris les responsables civils. »[103]

Le Groupe d'experts a une fois de plus noté le caractère systématique des graves violation les droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il dénonce les exécutions extrajudiciaires et arbitraires, l'usage généralisé de la torture et les disparitions forcées par toutes les parties au conflit. Il relève que : « La torture et les mauvais traitements infligés aux femmes et aux hommes par les autorités de facto continuent d'être signalés dans les lieux de détention dans toutes les zones sous leur contrôle. Les victimes et les témoins ont décrit l'utilisation de coups de poing, de coups de pied, de barres de métal, de bâtons et d'armes à feu, de coups de fouet avec des câbles électriques et des décharges électriques, de suspension au plafond pendant des heures et d'enlèvement de clous. Des proches de plusieurs détenus ont reçu le cadavre de la victime portant des traces évidentes de torture. ».
Le Groupe d'experts a continué de documenter les violations liées à la détention commises par le Gouvernement yéménite du président Hadi à la prison centrale d'Al-Mounawara dans la ville d'Al-Mukalla, y compris la détention arbitraire et les mauvais traitements. Le Groupe a également documenté des cas de détention au secret pouvant aller jusqu'à trois ans et de torture régulière, y compris par électrocutions, exécutions simulées et nudité forcée, dans le centre de détention non officiel conjoint des forces armées yéménites et d'Al-Tin en Arabie saoudite, à Seiyoun City. Dans le cadre des opérations navales menées autour du gouvernorat d'Al-Hudaydah, le Groupe a constaté que certains des pêcheurs yéménites décrits dans son précédent rapport continuaient d'être détenus au secret dans des centres de détention en Arabie saoudite (A/HRC/39/43, par. 72). Huit d'entre eux étaient portés disparus depuis plus de deux ans au moment de la rédaction du présent rapport.[104]
Le Groupe d'experts a continué d'enquêter sur les viols et autres formes de violence sexuelle commis par le personnel des Émirats arabes unis à Al-Bureiqa entre 2016 et fin 2018. Les affaires concernaient le viol anal et le viol oral, y compris le viol pénien, le viol avec objets et le viol en réunion. Ces violences sont régulièrement utilisées en conjonction avec d'autres formes de torture et de mauvais traitements pour humilier les détenus, leur extorquer des aveux et les enrôler de force, comme en témoignent 12 cas avérés de viol de six hommes et d'un garçon, de multiples agressions sexuelles et de nudité forcée[105].

Enfin un documentaire diffusé le 4 décembre 2018 produit par Deuschte Welle, confirmant celui de CNN déjà cité dans nos annexe, a montré comment des armes fabriquées en Occident et exportées en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis sont tombées aux mains des milices

[102] Report of the Group of Eminent International and Regional Experts as submitted to the United Nations High Commissioner for Human Rights, 3 septembre 2019 : https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/YemenGEE/Pages/Index.aspx
[103] Ibid.
[104] Ibidem
[105] Ibidem

yéménites, notamment affiliées à Al Qaeda et Daesh, en violation de l'article 11 du traité sur le commerce des armes[106].
Ces informations sont disponibles en sources ouvertes et donc disponibles pour les gouvernements exportateurs d'armes dont le gouvernement français.

[106] https://www.youtube.com/watch?v=tkUv2R97I-Y